
Nombre de membres

Séance du mardi 05 février 2019

en exercice: 18

L'an deux mille dix-neuf et le cinq février l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 12

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Françoise FOERSTER, Jacques HENRY, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

Votants: 16

Représentés: Brigitte JENIE, Pascale PERNON, Olivier COCHELIN, Adel BELAID

Excusés:

Absents: Emmanuel LANTZ, Sylvie ORGEL

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: DEMANDE SUBVENTION (Plein Air Donon) - DE 2019 001

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Association Plein Air Donon pour l'achat d'un véhicule destiné au transport des enfants de l'école des sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2019 :

- Association Plein Air Donon : 2 000 €.

Objet: CONVENTION TRANSPORT DISPOSITIF ULIS - DE 2019 002

Le maire présente au conseil municipal la convention de participation au transport des enfants du dispositif ULIS à signer avec la commune de Lorquin qui s'engage à participer au frais.

1 élève est concerné pour l'année scolaire 2017/2018 pour un coût total de 4 620,00 €. La participation de la Région Grand Est s'élève à 676,00 €.

Le reste à charge pour la commune de Lorquin est donc de 3 944,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: ACHAT TERRAIN - DE 2019 003

Le maire présente au conseil municipal la possibilité d'achat d'un terrain appartenant à l'Office National des Forêts pour organiser la circulation routière de la maison de santé pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide l'achat du terrain section 12, parcelle 79/9 de 1,68 are pour un montant total de 1 100,00 €,
- autorise le maire à établir l'acte administratif d'achat,
- désigne M. Jean MATHIEU pour représenter la commune et l'autorise à signer tous documents correspondants.

Objet: FRAIS DE DEPLACEMENT (bibliothèque) - DE 2019 004

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 7 juin 2016 autorisant le remboursement des frais de déplacement pour les bénévoles de la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le remboursement des frais de déplacement pour les besoins de l'activité bibliothèque tels que, déplacements pour formation, déplacements pour renouvellement des livres, etc.

Objet: AVENANT TRAVAUX " MAISON DE SANTE" (lot n° 3) - DE 2019 005

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise KLEIN Alfred, pour le lot n° 3 « serrurerie », pour le montant suivant : - 1 320,97 € HT, soit une diminution de 2,80 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- marché initial HT	:	47 138,00 €
- montant HT de l'avenant n° 1	:	6 120,00 €
- montant HT de l'avenant n° 2	:	- 1 320,97 €
- montant total HT du marché	:	51 937,03 €.

Objet: AVENANT TRAVAUX " MAISON DE SANTE" (lot n° 13) - DE 2019 006

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise ABE FACADES, pour le lot n° 13 « ravalement de façades », pour le montant suivant : - 600,00 € HT, soit une diminution de 1,50 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- marché initial HT	:	40 030,00 €
- montant HT de l'avenant n° 1	:	- 600,00 €
- montant total HT du marché	:	39 430,00 €.

Objet: REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DE 2019 007

Le maire soumet au conseil municipal le projet de réhabilitation de l'éclairage public suivant le diagnostic établi par ES Services Energétiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le programme et adopte le projet,
- s'engage à couvrir la part à la charge de la commune, avec inscription au budget,
- arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 19 684,16 € H.T. pour 2019,
- sollicite l'inscription au programme DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	19 684,16 €	23 621,00 €	Aides publiques (1) :		
			Etat DETR (sollicitée)	9 842,08 €	50
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	9 842,08 €	50
			AUTOFINANCEMENT FONDS PROPRES	9 842,08 €	50
			Emprunts (2)		
			Autres (2)		
TOTAUX	19 684,16 €	23 621,00 €		19 684,16 €	100

- (1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ...
- (2) A détailler
- donne délégation au maire pour signer tous documents se rapportant à la gestion de l'opération.



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Jean MATHIEU